



XBRL France

Groupe Assurance

30 mars 2017

Transforming Business Reporting

XBRLTM **FRANCE**
THE BUSINESS REPORTING STANDARD

Ordre du jour

- Retours sur la réunion EIOPA des 22–23 mars 2017
- Point sur les Taxonomies EIOPA SII V2.1– V2.2
- Le cas des remises spécifiques
- Point sur la Taxonomie RAN
- Point sur les remises
- Points divers

Taxonomie SII V2.1

- Quelques problèmes, notamment :
 - Data points « schizophrènes" : un data point qui peut correspondre à plusieurs données différentes (problème de définition du DPM)
 - Assertion BV0 vérifiant S.01.01 (Content Template) avec indicateurs de remise est fausse (désactivée)
 - Assertion BV337 pouvant conduire à des problèmes de performance (désactivée, en espérant qu'elle n'est pas exécutée)
- Publication, par l'EIOPA, sur leur site Web, le 16 février :
 - Assertions désactivées
 - Liste des problèmes connus
 - Calendrier de remise

Solvency II Reporting V2.1 – Schizophrenic Datapoint

A single datapoint correspond to cells

"C0010/R0580" of QRT S.23.01: SCR in own funds template, calculated under the (partial) internal model (for (partial) internal model users) and "C0130/R0310" of QRT S.28.02: SCR in MCR template, calculated under the standard formula, when required under article 129(3):

Metric: s2md:mi1958 Monetary|BC/Solvency capital requirement [SCR]|UG/Before diversification effect

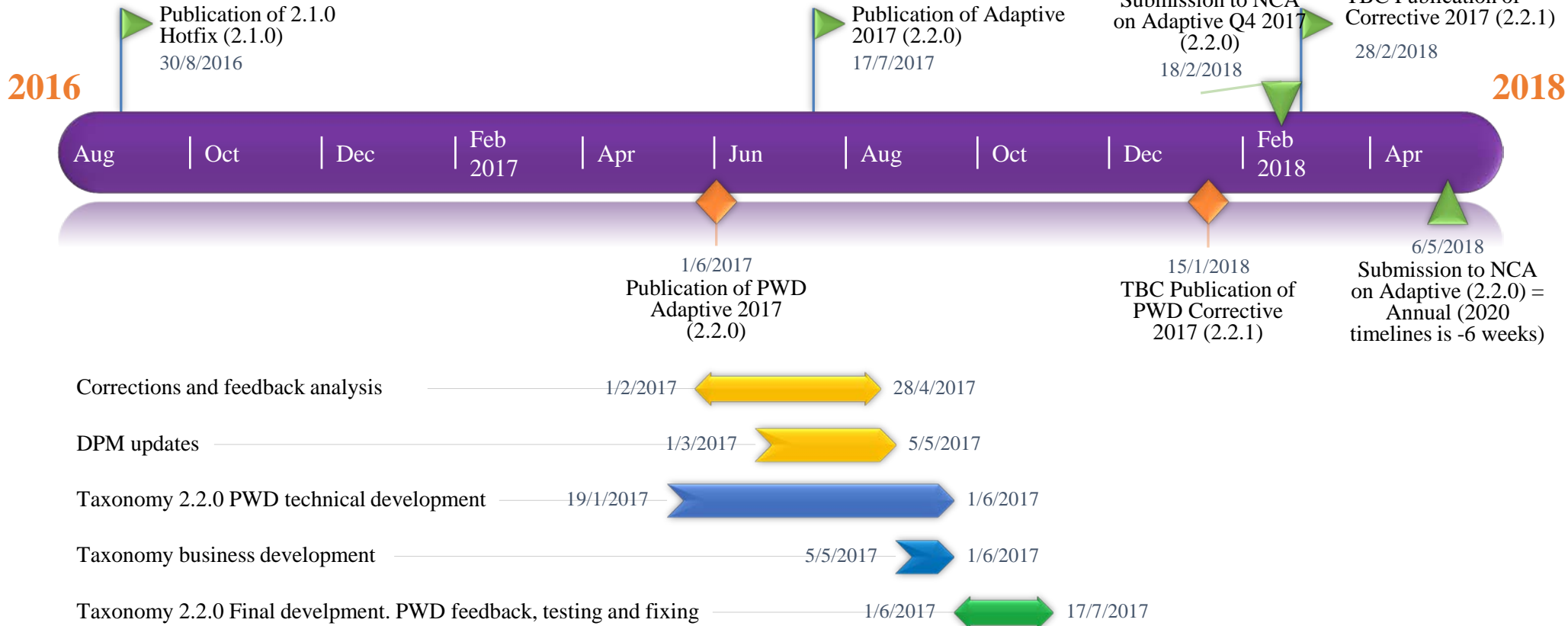
Dimensional combination: Valuation General/Solvency II

EIOPA asks to report the SCR appearing in template S.23

Taxonomie SII V2.2 – Organisation

- Les experts métier travaillent sur les modifications (mineures) à apporter, principalement des corrections
- La liste des anomalies se trouvent sur le site de l'EIOPA :
https://dev.eiopa.europa.eu/Taxonomy/full/common/EIOPA_SolvencyII_List_of_Known_Issues.xlsx
- Voir aussi la FAQ :
<https://eiopa.europa.eu/regulation-supervision/q-a-on-regulation>
- Publication pour commentaire prévue début juin
- Publication de la version de production prévue le 17 juillet
- Première date d'arrêté au 31 décembre
- Décision d'une éventuelle version 2.2.1, corrective, à prendre en novembre

Taxonomie SII V2.2 - Calendrier



Taxonomie SII V2.2 – Détails

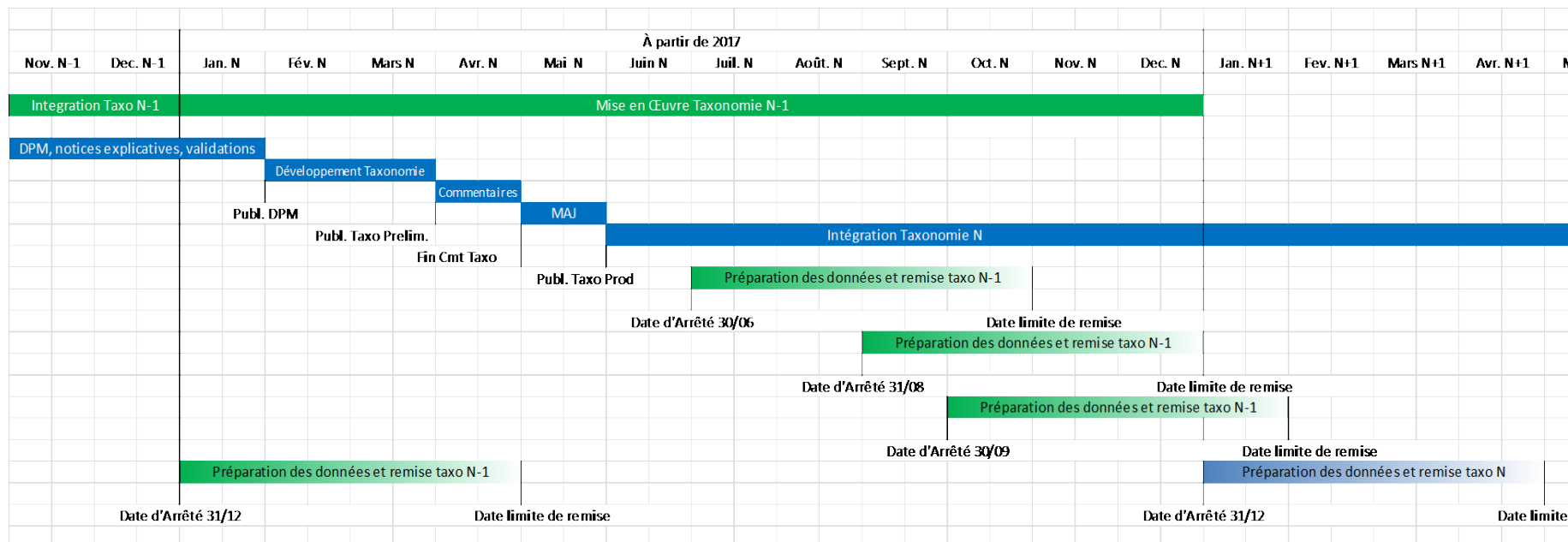
- La spécification Extensible Enumerations V1.1 va être utilisée
 - Prématuré selon notre position
 - Proposed Recommendation (PR) : 8 février 2017
Devrait être ratifiée en recommandation (REC) fin juin ou début juillet (Pour Extensible Enumerations V1.0, 7 mois nécessaires entre PR et REC)
 - Première date d'arrêté 31/12/2017
 - Première date limite de remise 18/02/2018 (trimestriel Q4 2017)
 - En attendant des contrôles des valeurs éventuels, le format de certains identifiants devrait être contrôlé (ISIN, LEI...).
 - Data points de réserve sans doute introduits pour pouvoir rapporter des données dans le cas des « data points schizophrènes » (données incompatibles)
 - Le concept table:unitAspect de la table linkbase va être utilisé pour présenter les remises multi-monnaie, une assertion de contrôle de cohérence avec l'unité utilisée va être introduite
- Note : l'ACPR demande des remises en euro (pas de multi-monnaie)

Taxonomie SII V2.2 – Remises spécifiques

- Trois cas
 - Article 35 de la directive SII (fréquence accrue des remises)
 - Modification des contrats de réassurance (états S.30)
 - Instance d'annulation
- Article 35 de la directive SII
 - Pas (encore) arrivé en France
 - Se conformer aux préconisations de l'ACPR
(actuellement, pour l'ACPR : dates d'arrêté obligatoirement en fin de mois)
- Modification de contrats de réassurance (états S.30)
 - Reporting ARS V2.2 va être utilisé avec valeur particulière de R100/C10
(Regular / Ad hoc submission : s2c_md:ei1677)), et date d'arrêté = date de la signature
 - Impact sur les contrôles : comment désactiver / paramétrer la sévérité de certains contrôles – réponse à faire lors de la consultation sur la taxonomie V2.2, en juin
- Instance d'annulation (ex : erreur ou fusion)
 - Risque d'être différente de celle de l'ACPR (attente préconisations)

Taxonomie RAN

- Cycle de vie publié par l'ACPR



- En dehors de e-SURFI Assurance, une page existe avec une FAQ concernant les ENS : <https://acpr.banque-france.fr/solvabilite2/pilier-3-les-informations-a-destination-du-public-et-du-superviseur/les-exigences-nationales-complementaires.html>,

Point sur les remises

- Problèmes rencontrés par l'ACPR / Banque de France
 - Problèmes de signature
 - Problème des valeurs de dimensions typées à xsi:nil dans le traitement des assertions
 - Problème du message CRC KO rémanent lors de remises successives

Points divers

- Taxonomie EIOPA « Pension » prévue. Première date d'arrêté fin 2018 ou 2019
- L'EIOPA réfléchit sur la partie « Disclosure » (informations publiques) en ligne avec la directive Transparence
- Publication par la Commission européenne d'une consultation publique (date limite 16 mai 2017) sur les évolutions du ESFS, devant évoluer cette année, évoquant la possibilité d'un regroupement EBA-EIOPA à Francfort https://ec.europa.eu/info/finance-consultations-2017-esas-operations_en (analyse d'impact non encore disponible le 29 mars)

Commentaires des ESAs : <https://www.eba.europa.eu/-/esas-welcome-european-commission-s-public-consultation-on-their-operation>

Paris s'offusque : <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/0211916179054-regulation-paris-et-francfort-a-couteaux-tires-pour-succeder-a-londres-2075130.php>

Évènements

- *Réunion du Supervisory Working Group de XBRL Europe le 15 février à Amsterdam*
- *Journée XBRL Europe le 16 février (cf. présentations sur site Eurofiling)*
- Journées XBRL in Europe de juin à Francfort
 - 6 juin possibilité d'une réunion EIOPA ouverte aux parties prenantes acceptées (locaux EIOPA)
 - 7 juin journée XBRL Europe (locaux BCE)
 - 8 juin journée Eurofiling (locaux BCE)
 - 9 juin ITDC EIOPA (réservée aux NCAs)
- Petit-déjeuner XBRL France prévu le 20 juin, avant l'AG
- Conférence annuelle XBRL International prévue en septembre à Paris
- Conférence annuelle XBRL France prévue fin novembre à Paris
Quelle date est la plus appropriée ? Du 20 au 24 novembre
- Audio-conférence Eurofiling tous les derniers mercredis du mois à 10h30
+33 (0) 7 55 50 02 62, code 214 866

Fin